

GRAND
Circuit

une création originale

 AMÉLIORONS
LA VILLE



Repérages Amiante et traçabilités

Quelques mots sur la FIDI

La FIDI, Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier, 1^{er} syndicat **indépendant** de la profession, existe depuis 2004. Elle fédère aujourd'hui près de **2000 salariés** du secteurs, représentés par ses **1 500 diagnostiqueurs certifiés**, répartis dans 750 entreprises adhérentes.

Elle a pour vocation de **représenter et défendre** ses adhérents auprès des instances gouvernementales et des directions techniques et réglementaires, à travers ses commissions et groupes de travail, principalement dans les domaines certifiés et normatifs.

Elle accompagne ses adhérents avec de nombreux services et partenariats (RCP de Groupe, veille juridique et réglementaire, partenariats commerciaux avantageux, ...) et soutient la profession à travers des **campagnes de communication valorisantes** (site et campagne « Métier Diagnostiqueur » par exemple)

Vous retrouverez l'ensemble des informations concernant la FIDI sur son site Internet :
www.lafidi.fr et sur nos pages LinkedIn et Facebook



FÉDÉRATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Ensemble, construisons l'avenir

Comprendre l'organisation de la FIDI

La FIDI est composée de plusieurs instances et Groupes de Travail :

- **Le conseil d'administration** : il est constitué de 12 postes d'administrateurs répartis de manière égale en fonction des 3 collèges (A : moins de 10 salariés, B : de 10 à 100 salariés et C : plus de 100 salariés), qui réunissent environ 10 fois dans l'année.
- **Le bureau** : Il est constitué d'un nombre restreint d'administrateurs, il se réunit toutes les 2 semaines afin de préparer les sujets à traiter en conseil d'administration.
- **Les groupes de travail et commissions** : Ces groupes sont pilotés par un administrateur de la FIDI, auquel viennent s'ajouter des adhérents. Un groupe de travail se réunit une fois tous les deux mois environ pour une durée de travail de quelques heures, ces réunions sont indispensables pour la FIDI car cela permet de **produire du contenu** et des **réflexions** nécessaires au développement de notre fédération.
- **Les adhérents** : Les adhérents sont le **moteur de la FIDI**, ils permettent de développer notre fédération d'un point de vue technique et financier, se fédérer permet de communiquer avec différents interlocuteurs de manière plus audible et plus crédible. Aujourd'hui la FIDI compte plus de 1800 salariés, dont 1500 diagnostiqueurs certifiés.
- **Les temps forts de la FIDI** : Les **RVDI** avec les « *Rencontres nationales de la FIDI* » et notre **Assemblée Générale** .
- **L'Extranet de la FIDI** : Extranet étoffé. Vous y retrouverez votre fiche publiée dans l'annuaire de la FIDI et d'autres informations importantes : reprise des News, veille règlementaire, Questions / Réponses, agenda, partenariats ...

Les grands enjeux du Repérage Amiante

Enjeux humains :

Expositions accidentelles : Contaminations des intervenants
Pollution de site et de locaux: Exposition des occupants

Enjeux juridiques :

Arrêt de Travaux
Amende administratives (9000 euros)
Sanctions civiles et pénales en cas de mise cause

Enjeux de responsabilité sociétale

Pollution de l'environnement :
Recyclage et dissémination de MPCA avec impacts sur
d'autres opérations

Enjeux financiers

Impacts sur les travaux, surcoûts, décalages en cas de non ou
mauvaise réalisation d'un RAAT (*attention aux découvertes en
cours de chantier post désamiantage (...)*)

=> Le Repérage amiante est le 1^{er} maillon d'une chaîne vertueuse



Repérage Amiante dans le Bâtiment

Code de la santé et Code du travail

Code Santé Publique : cadre la traçabilité

- Décret du 3 Juin 2011 et ses arrêtés
- Repérage Matériaux Liste A et B normalement et visuellement accessibles
- Sans sondages destructifs ni démontage lourds
- Pour genèse des Dossiers de Traçabilité (DTA, DAPP)

Repérage amiante avant travaux :

- Code du Travail: Décret du 4 mai 2012,
Défini les principes généraux de prévention, la SS4, la SS3
Prévenir les risques d'exposition à l'amiante des travailleurs
- Décret du 9 mai 2017 Repérage Avant Certaines Opérations
Modifie et précise les principes généraux de prévention
À savoir R4412-97
- Arrêté 16 juillet 2019, repérage avant travaux dans les immeubles bâtis

Norme NFX 46-020 :

- Contenu, méthodologie et modalité de réalisation des missions de repérage
- Citée par l'arrêté du 16 juillet comme réputée satisfaisante aux exigences

Repérage Amiante Avant Travaux & Démolition

Le repérage est adapté à

- La nature de l'opération
- Son périmètre
- Selon le programme détaillé des travaux et leurs phases éventuelles (vigilance)

L'Opérateur de repérage

Est Certifié Amiante Mention depuis le 1er juillet 2020

Détermine le périmètre et le programme de repérage

Définit les sondages, les Zones Présentant des Similitudes d'Ouvrage et fixe sa stratégie d'échantillonnage, envoie pour analyse au laboratoire

Puis

Estime la quantité des MPCA repérés (Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante)

- En ml, unités, m²
- A différencier de l'estimation de la Quantité des Déchets

Repérage Amiante Avant Travaux & Démolition

Le Donneur d'Ordre

Communique

- La liste des immeubles ou parties d'immeubles bâtis concernés
- Le programme détaillé des travaux
- Les plans à jours (si inexistant, il les fait réaliser)
- DTA, Rapports de repérage antérieurs

Rôle également :

- Prend les dispositions pour permettre l'accès à l'ensemble des locaux
- Fournit les moyens pour accéder en sécurité aux matériaux et produits
- Informe les occupants/exploitants des locaux concernés

Fait mettre à jour la mission et les rapports :

- Si modification du programme des travaux !
- En cas pré-rapport : réserves liées à l'accès ou investigations complémentaires

Petits rappels

Définition des acronymes DTA et DAPP

- **DTA : Dossier** Technique Amiante
- DAPP : **Dossier** Amiante Parties privatives

Rappel de ce que sont les DTA et DAPP

- **Ce ne sont pas des rapports de repérage !!**
- Ce sont des “**classeurs**” , des dossiers de traçabilité
- **Constitués** sur la base d'un **repérage Liste A et B,**
- La plupart des logiciels métiers sortent des trames Word, modifiables
- Imprimables pour constituer un classeur, implémentables des RAAT, des BSDA etc...
- Pour faire vivre les informations de suivi de la donnée amiante du Bâtiment

Le code du travail prévoit la Mise à jour des dossiers de traçabilité

Le donneur d'ordre doit transmettre une copie du RAAT au propriétaire (si différent) Quelle finalité???

- o la mise à jour du DAPP pour un appartement en Immeuble Collectif d'habitation
- o la mise à jour du DTA pour les autres locaux assujettis

Quelle opportunité pour les ORA ?

- o maîtriser et comprendre cette obligation pour **proposer ce service**

Opportunités pour les opérateurs de repérage

Développer de nouvelles compétences

- **S'intéresser aux logiciels de dématérialisation** de la donnée amiante
- Amiante 360, BatInbox, Budac , DiagInfo, etc ...
- Qui proposent du **DTA ou DAPP dématérialisé** (centralise la donnée, cartographie, accès et transmission facilité, gain de temps, gain d'argent, etc...)
- Et permet de proposer des services de **Gestionnaire de DTA pour autrui**
- Éventuellement de réfléchir à proposer d'autres services complémentaires
 - Ex : accompagnement sur les **mesures conservatoires** post Actions Correctives 1^{er} & 2^{ème} niveau
 - Pourquoi pas de l'**AMO Amiante**...

Opportunités pour les opérateurs de repérage

Avant de développer des services complémentaires

- **Attention aux enjeux de responsabilité**
Qui repère, qui saisie, qui gère, etc...?
- **Vigilance sur l'Assurance RCP**



Vice Président FIDI
Pilote du GT Amiante
06 10 76 51 78
l.roquin@sodiatec.com



FEDERATION
INTERPROFESSIONNELLE
DU DIAGNOSTIC IMMOBILIER
Ensemble, construisons l'avenir